

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

#### **DE LONGUEVILLE SUR SCIE**

**Date de convocation** : 3 novembre 2011

L'an deux mil onze, le mercredi neuf novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel des séances, à la Mairie de Longueville sur Scie, sous la présidence de M. Serge BOULANGER, Conseiller Général, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. PROUET, M. BOUTRY, Mme BONNEAU, M. MICHEL, Melle FLEURY, M. ROGE, M. DEBRAY.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : M. QUEDVILLE avait donné pouvoir à M. BOULANGER, Mme LAVENU avait donné pouvoir à M. PROUET

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : M. BLED

**ETAIENT ABSENTES** : Mme DUHORNAY, Mme DUMUGUET

#### **MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. le Sous-Préfet de DIEPPE a organisé une réunion avec le Président de la Communauté de Communes et le Maire de Longueville sur Scie, puisque le permis de construire pour l'extension du gymnase a été refusé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La seule solution consiste en une modification du Plan d'Occupation des Sols. La modification concernerait la diminution ou la suppression du recul d'implantation des bâtiments par rapport à l'espace boisé classé dans la zone UG et plus particulièrement dans la zone Ugb.

S'agissant des toitures terrasses, la modification du POS serait possible afin de revoir les dispositions contenues dans le règlement écrit de la zone UG, notamment dans son article UG 11.4.2.

A la demande de la Communauté de Communes, le projet d'une modification simplifiée a été évoqué, mais les services préfectoraux ont refusé arguant du fait que la modification simplifiée serait entachée d'illégalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à lancer une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols en zone UG pour que l'extension du gymnase soit autorisée. Cependant, Les élus demandent que la Communauté de Communes prenne à sa charge le coût de la modification du POS imposée du fait de l'extension prévue du gymnase.

#### **PASSERELLE SUR LA SCIE**

La commission travaux s'est réunie le 7 novembre 2011 et a examiné les différents devis. Les entreprises choisies sont BRAY CAUX CONSTRUCTIONS pour un montant de

7 114.49 € HT pour la création de deux dalles de répartition de charges sur existant et STCI pour un montant de 16 900 € HT pour la fabrication d'une passerelle pour le franchissement de la rivière la Scie.

La commission travaux a considéré que le devis de l'entreprise BCC était plus détaillé et il n'y avait que 314 € de différence avec l'entreprise DENIS (6 800 € HT).

Pour ce qui est de la passerelle, STCI était moins disante par rapport au Clôtures BERRENGER qui annonçait un prix de 20 180 € HT.

Mme BONNEAU signale que la commission travaux a également pensé au développement durable puisque ce sont deux entreprises longevillaises qui auront peu de transport, et qui, de plus, peuvent coordonner leurs travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal confirment le choix de la commission travaux pour les travaux à la passerelle de la Scie pour les entreprises BRAY CAUX CONSTRUCTIONS et STCI.

Par ailleurs, la commission travaux a également donné son accord pour la réfection du mur de soutènement de l'escalier d'accès à l'ancien cimetière et au monument aux morts suite à l'évolution du travail à réaliser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident que l'entreprise EURL Peinture Durable effectuera les travaux du mur de soutènement de l'escalier d'accès à l'ancien cimetière et au monument aux morts pour un montant de 5 700.46 € HT.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre 2011.

17 dossiers ont été retirés, 3 bureaux d'études ont signalé qu'il ne pouvaient pas adresser d'offres eu égard à leur surcharge de travail, 2 ont adressé une offre. Il s'agit de la SHEMA à HEROUVILLE SAINT CLAIR et ARCAADE à SAINT MARDS.

La SHEMA propose deux solutions :

- une avec la déconstruction de la bibliothèque et la salle musculation à 80 250 € HT,
- l'autre avec la réhabilitation de ces deux salles à 96 850 € HT.

ARCAADE propose un prix de 69 897 € HT (déconstruction ou réhabilitation des deux salles) M. LECOUTEY, Conseiller en Energie Partagé fait l'analyse des offres.

Les membres du Conseil Municipal aimeraient que la bibliothèque et la salle musculation demeurent en tant que salles de rangement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous réserve de l'analyse des offres, les membres du Conseil Municipal choisissent ARCAADE, si l'analyse des offres se révèle conforme à leur choix, en plus de la proximité de ce cabinet (dans l'esprit développement durable).

#### **AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX POUR LA PERMANENCE DU RELAIS ASSISTANT MATERNEL**

Il s'agit, en fait, d'un avenant car les Caisses d'Allocations Familiales ont fusionné et la convention initiale n'est donc plus valable. Les parties doivent acter cette modification et signer un avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation de locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la permanence du relais assistant maternel.

#### **RACCORDEMENT AU GAZ**

Une rencontre a eu lieu entre les élus, le Syndicat Départemental d'Energie, la Direction des routes et les représentants d'ANTARGAZ le 2 novembre 2011. Il y a 11 demandes de

branchement : 5 émanent de particuliers et 6 de la commune. Les travaux débutent le 21 novembre 2011. La mise en réseau est prévue au printemps 2012. Les réunions de chantier auront lieu le jeudi matin. Les installations de chantier et le stockage des matériaux se tiendront sur le parking, route de Newton Longville (ancien bâtiment Jacquemoud)

Les réservoirs de gaz seront implantés près du Mille Club.

Les entreprises ne travailleront pas rue Guynemer, pendant la période de Noël, pour ne pas gêner les commerçants et les usagers pendant la période des Fêtes.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

La réunion du Plan Local d'Urbanisme s'est tenue le 24 octobre 2011 à la Mairie.

M. DELAVIGNE, d'EUCLYD tenait à faire le point sur la consommation de l'Espace depuis 1975 et vérifier s'il n'y avait pas de maisons oubliées dans les schémas.

- avant 1975, l'espace consommé était de 5,9 hectares pour accueillir 46 logements,
- entre 1975 et 1990, l'espace consommé est de 3,5 hectares pour accueillir 64 logements,
- entre 1990 et 2003, l'espace consommé est de 5,4 hectares pour accueillir 55 logements
- depuis 2003, l'espace consommé est de 5,3 hectares pour accueillir 60 logements.

Si la commune continuait dans cette voie, il faudrait 20 hectares pour accueillir 225 logements supplémentaires. Avec le Grenelle 2 de l'environnement, la consommation de l'espace doit être moins importante ; d'ailleurs la fiscalité de l'urbanisme a été modifiée par le versement pour sous densité (VSD), en cas de grande parcelle pour une seule habitation.

Apparemment, des habitations seraient oubliées. Il est donc opportun de procéder à des vérifications pour savoir si toutes les maisons ont été répertoriées. Le Conseil Municipal pense que les habitations suivantes ne figureraient pas sur les plans : M et Mme CHARLES rue Guillaume le Conquérant, ( PC entre 90 et 2003), M. et Mme LARIVE rue Guillaume le conquérant (PC entre 90 et 2003), M. et Mme VALERE, 81 bis, route de Newton Longville (permis de construire de 2004), M. et Mme Olivier BUREAUX, rue des Glycines (PC en 2006) et M. et Mme BONNET, 9 rues Glycines (PC en 2002), M. et Mme FORTIER rue Madeleine Lefebvre (PC en 1997). La consommation de l'espace serait donc accrue par rapport à ce qui est annoncé par le cabinet Euclid.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2011**

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011.

M. le Maire signale que M. BRETON ne pouvait pas prendre le bois ; Pierre LOUVEL a donc procédé à l'élagage pour que la ligne téléphonique soit dégagée.

Une réunion sécurité routière aura lieu le mercredi 16 novembre 2011 à 8 H 30 à la Mairie.

VEOLIA organise une visite au captage, au réservoir et à la station d'épuration le jeudi 10 novembre 2011 à compter de 14 H 30. Tous les élus sont invités.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire signale qu'il avait écrit à M. BONNEPART, directeur de la SNCF pour lui faire savoir qu'une société immobilière était intéressée par des terrains qui se trouvaient près d'une gare mais avec un maximum d'arrêts de trains. La SNCF signale qu'il n'y aura pas d'arrêt de trains supplémentaires car ils ne sont pas techniquement faisables au vu des contraintes de configuration de l'axe ferroviaire Dieppe-Rouen.

M. le Maire déplore cet état de fait et propose d'adresser un courrier à l'ADEME en soulignant que le développement durable impose de procéder à des économies d'énergie, que les Longuevillais ne peuvent malheureusement pas réaliser.

La Banque alimentaire effectue sa collecte les 25, 26 et 27 novembre 2011 aux portes des grandes surfaces.

Le Véloce Club d'Hautot sur Mer organise la 5<sup>ème</sup> course VTT Longuevillaise le dimanche 8 janvier 2012. L'association demande 12 coupes à la Mairie de Longueville sur Scie. Le partenariat financier de l'épreuve est le suivant 370 € émanant de la commune de Longueville sur Scie et 300 € émanant du comité des Fêtes pour régler la Croix Rouge Française.

M. le Maire propose d'accepter cette participation pour un évènement que les Longuevillais apprécient et qui est en accord avec le développement durable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de participer à cette épreuve cycliste à hauteur de 370 €.

Lecture de la lettre de remerciements de l'Association Coord'âge - Clic du Terroir pour la subvention 2011.

Lecture est faite de la lettre de M. le Président du Conseil Général de la Seine Maritime qui propose de prolonger le contrat du Conseiller en Energie Partagé (CEP) jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012 au lieu du 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service du CEP.

M. le Maire signale qu'il va faire une demande de dérogation pour l'avant projet sommaire car le dossier ne sera pas prêt.

M. le Maire lit la lettre du Service des Domaines pour la valeur du terrain appartenant à M. et Mme LEGOIS, rue Newton Longville. M. le Maire a rencontré M. et Mme LEGOIS pour leur faire part de l'estimation.

M. et Mme LEGOIS vont rencontrer leur notaire car ils espéraient une somme plus importante. M. le Maire attend leur proposition.

Comme il s'agit de l'acquisition d'un bien inférieur à 75 000 €, l'avis des Domaines ne peut être qu'officieux.

Lecture est faite de la lettre de remerciements de l'Association « Sourire et Partage » pour la subvention versée en 2011.

NEWCOM Ouest nous a adressé un courrier car cette société est mandatée pour la recherche de lieux susceptibles d'accueillir un relais de radiotéléphonie SFR. Cette société souhaitait connaître la possibilité d'une installation sur la parcelle cadastrée ZE 16 située sur Sainte Foy.

M. DEBRAY demande s'il est possible que cette société se raccorde au relais télévision puisque le pylône est devenu inutile.

Les élus sont d'accords à l'unanimité, et souhaitent que le secrétariat se renseigne pour évoquer cette possibilité avec la société. M. le Maire souligne qu'il faudrait que SFR s'implante plus haut puisqu'il y a déjà ORANGE

M. le Maire lit le message de la SNCF signalant une interruption complète des trains les 11, 12 et 13 novembre en raison de travaux à Maromme.

M. le Maire signale que pour les travaux d'éclairage public, il a été décidé l'implantation de 15 lampadaires rue Berthet Burlet, 18 lampadaires aux Glycines et 4 prises de courant pour les décorations de Noël.

Les consignes ont été données à M. HEDIN de CEGELEC, les lampadaires sont rouges au lotissement et verts rue des Glycines, les lampes sont de 70 watts. Pour ce qui est de la rue Berthet Burlet, les lampadaires seront verts et les lampes sont de 100 watts. Ainsi, la puissance des lampes est passée de 4 750 à 3 010 watts. Ces mesures ont été prises dans le cadre des économies d'énergie à réaliser.

M. le Maire signale que 2 personnes vont créer un club de véhicules anciens. M. le Maire n'y voit pas d'inconvénients mais demande l'avis de ses collègues. Aucune observation n'est formulée.

L'UCAL demande si la commune peut les aider financièrement par une subvention importante pour une quinzaine commerciale.

Mme BONNEAU souligne qu'elle a reçu avec M. PROUET, Mme Virginie TIRET, architecte conseil qu Conseil en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Une étude va être faite afin d'améliorer la signalétique des commerces pour renforcer la qualité de l'image du village.

Mme TIRET souligne qu'une qualité de service et d'accueil est nécessaire pour que les usagers aient envie d'acheter dans les commerces.

Comme nous sommes adhérents au CAUE, les services peuvent travailler 30 heures sur ce dossier.

M. le Maire signale qu'il a été saisi de plaintes à l'encontre du Mille Club.

Le 5 novembre 2011, il y a eu une fête alors que la Mairie n'était pas prévenue. Il y a eu du bruit jusqu'à 5 H 30 le matin. M. le Maire a donné l'autorisation à Nicolas BOULANT pour organiser une fête le 12 novembre 2011 mais il a l'intention de sanctionner les adhérents du Club des Jeunes, car malgré les observations émises régulièrement pour qu'il y ait moins de bruit, il n'y a aucune amélioration. M. le Maire signale son intention de fermer le Club des Jeunes pendant un certain temps.

Mme BONNEAU signale que la consommation d'électricité et d'eau a explosé au Mille Club.

M. BOUTRY souligne qu'il y a de nombreux repas, même le dimanche.

Mme BONNEAU demande où en est l'achat du vélo à assistance électrique. M. le Maire précise que nous avons reçu un courrier de l'ADEME nous informant qu'il n'y avait plus de subvention pour cette opération. Cependant, l'achat sera fait.

Mme BONNEAU fait état des pics de sur-consommation électrique de la salle des fêtes et de l'école primaire, malgré une baisse générale. Il faut modifier le contrat.

Une réunion va se tenir le 20 décembre avec Cit'ergie pour connaître la démarche à adopter pour évaluer comment sera Longueville dans 10 ans. Il faudrait que les élus se réunissent auparavant pour évaluer les objectifs à définir et les principes directeurs. Il y aura 4 ateliers où les Longuevillais seront invités afin de définir la politique énergétique de la commune.

Mme BONNEAU souligne que Philippe COTTARD, qui doit l'aider dans le dossier Cit'ergie, argue régulièrement d'un manque de temps. Il serait peut être opportun de porter le contrat de Franck HEBERT à 35 heures.

M. le Maire propose que Franck HEBERT soit mis en stage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, sur un poste à 35 heures et titularisé, un an après si le stage est convaincant.

M. BOUTRY demande à ce que le cas de M. PLAISANT soit également évoqué. Le secrétariat va se renseigner, pour savoir si M. PLAISANT peut être mis en stage, eu égard à son âge ou s'il est préférable de lui faire un CDI sans titularisation.

M. DEBRAY signale qu'il y a des problèmes sur le site de la commune. Le secrétariat doit régler avant la fin de l'année la somme de 45 € pour le renouvellement du nom du domaine.

M. le Maire signale que l'audit énergétique de l'école maternelle est disponible en mairie ; chacun peut le consulter.

La séance est levée à 23 H 30.